

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la loi N° 87 – 018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N°2008 – 637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre N°122/MMFEJF/DC/SP-C du 04 mars 2009 transmettant au Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin le dossier de décoration de Monsieur Pierre Henri COFFI, Secrétaire Général du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) de la Côte d'Ivoire, Administrateur de Junior Achievement Afrique Francophone.

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : est nommé à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au Grade de Chevalier pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Monsieur Pierre Henri COFFI, Secrétaire Général du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) de la Côte d'Ivoire ;

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

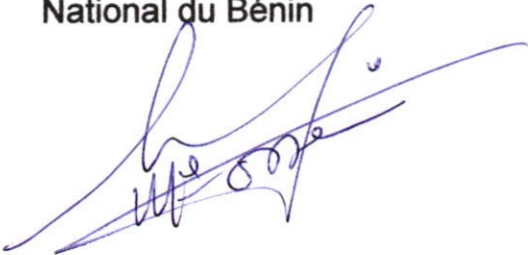
Fait à Cotonou, le 16 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin



Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES30 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.